

FUTUROCTOBRE 2025



Bonne visite



Depuis plusieurs années, un séjour au Futuroscope est organisé pour tout le niveau 6^{ème} du collège Jean Monnet. Cette année scolaire 2024-2025 à venir, le "**Séjour intégration, Futuroctobre 2025**" aura lieu **du jeudi 16 au vendredi 17 octobre 2025**.

Ce séjour d'intégration et de cohésion a pour but de permettre à chaque élève de s'inscrire dans un projet commun et ainsi de favoriser "**le vivre ensemble**" qui est au cœur du projet. Le séjour est aussi axé sur le respect des autres, la solidarité, la cohésion du groupe, développer des liens avec les enseignants. Durant ces deux jours, de nombreuses attractions et spectacles seront proposés.

En scannant le QR-code vous trouverez les informations du dernier séjour postées sur le site du collège Jean Monnet. De nombreuses rubriques vous détaillent le projet dans son intégralité. Vous y trouverez aussi le programme et le contenu des deux journées pour vous donner une idée. Une rubrique détaille l'**action vente chocolat indispensable à la réalisation d'un tel projet** (elle aura lieu durant les vacances de la Toussaint). Vous trouverez aussi dans la rubrique "séjours et voyages" différents séjours effectués les années précédentes.

Le séjour comprend le transport, les deux jours au parc, la nuit à l'hôtel du Futuroscope avec le petit déjeuner ainsi que les repas du jeudi soir et vendredi midi dans l'un des restaurants du parc. Les goûters du jeudi et vendredi sont aussi inclus. Vous devez apporter le pique-nique du jeudi et votre bonne humeur ! **Le coût d'un tel séjour est d'environ 200 euros.**

Des documents vous ont été transmis et le dossier est à rendre lors de la journée d'inscription au collège qui aura lieu le mercredi 11 juin entre 14h à 18h au collège. Un stand sera prévu pour l'occasion.

Contenu du dossier à rapporter:

- La lettre d'engagement **à compléter et signer**.
- **Un premier chèque** de 80 euros à l'ordre de l'agent comptable du collège Jean Monnet.
- La fiche sanitaire (recto-verso) **à compléter et signer**.
- La fiche de droit à l'image **à compléter et signer**.
- **Joindre** une copie de l'attestation de sécurité sociale*.
- L'attestation de responsabilité civile/individuelle accidents corporels* (attestation d'assurance scolaire) est demandée chaque année scolaire et pourra être rendue en septembre.

L'équipe du CJM vous dit à très bientôt.

** avec le prénom et nom de l'élève figurant sur le document.*